

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023**

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Mardi Onze du mois d'Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, à la salle du Conseil municipal en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mmes Rebecca BELLEVAL – Elodie CLARAC – M. Emmery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Marguerite MURAT – MM. David LUTIN – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS.

ETAIENT ABSENTS : MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Josy LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Sylvia HENRY – M. Jules FRAIR – Mme Wennie MOLIA – M. Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé ; pouvoir donné à M. Julien DINO) – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN (excusée, pouvoir donné à Mme MURAT) – Ghylaine JEANNE.

.....
Date d'envoi de la convocation : 5 avril 2023

Date d'affichage : 5 avril 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 22

Absents : 13

Procurations : 4

Appelés à voter : 26

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame France-Enna URBINO

.....

**AVENANT À L'ACCORD-CADRE
N°202206022235 : MARCHÉ
NÉGOCIÉ DE PRESTATION
D'ACCUEIL ET D'ENCADREMENT
PÉRISCOLAIRE ET PAUSE
MÉRIDIENNE À L'ATTENTION DES
ÉLÈVES DE 3 À 12 ANS DANS LES
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE
LA COLLECTIVITÉ DU GOSIER**

CM-2023-2S-DCPA-27

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20230414-CM20232SDCPA27-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Vu l'avis n° 405 540 du conseil d'état du 15/09/2022 ;

Vu la fiche technique du 21/09/2022 établie par la DAJ de Bercy ;

Considérant la nécessité de recourir à un avenant pour permettre la poursuite de l'exécution du contrat ;

Considérant l'accord du titulaire retracé dans l'avenant (annexe 1) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 25 voix pour ; 1 abstention

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant pour les lots suivants :

- **Lot n°1 – école du secteur 1 (ASSOCIATION DES JEUNES DE SAINT FÉLIX)**

Le nouveau montant maximum de ce lot est de 198 980,00 € HT, soit 49,16 % de plus par rapport au montant maximum du marché initial.

- **Lot n°3 – école du secteur 3 (ASSOCIATION BIK AN NOU CHEZ DANY)**

Le nouveau montant maximum de ce lot est de 70 860,00 € HT, soit 18,49 % de plus par rapport au montant maximum du marché initial.

- **Lot n°4 – école du secteur 4 (MAISON JEUNES ET DE LA CULTURE DU GOSIER)**

Le nouveau montant maximum de ce lot est de 150 210,00 € HT, soit 14,58 % de plus par rapport au montant maximum du marché initial.

- **Lot n°7 – école du secteur 7 (ASSOCIATION DES JEUNES DE SAINT FÉLIX)**

Le nouveau montant maximum de ce lot est de 107 580,00 € HT, soit 23,09 % de plus par rapport au montant maximum du marché initial.

Article 2 : D'autoriser le maire à signer l'avenant à l'accord-cadre n° 202206022235.

Article 3 : Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal sur le chapitre 011 - Charge à caractère général.

Article 4 : Le maire, la trésorière de Sainte-Anne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
14 AVR. 2023
Et publication ou notification
le
17 AVR. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 11 avril 2023

Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Cédric CORNET -

La secrétaire de séance

- France-Enna URBINO -





ACCORDS-CADRES
AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

MAIRIE DU GOSIER

M. Cédric CORNET – Maire
67, Boulevard du Général de Gaulle
97190 Le Gosier
Tél : 0590 84 86 86

Courriel : dcpa@villedugosier.fr

SIRET 21971113200015

URL : <https://www.villedugosier.fr>

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.info/>

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

ASSOCIATION DES JEUNES DE SAINT FÉLIX (AJSF)

Route de la plage de saint félix
97190 Le Gosier
Tél: 0690 54 38 39
SIRET: 79499641300017

Courriel : espace.ajsf@gmail.com

C - Objet de l'accord-cadre

■ **Objet de l'accord-cadre:**

202206022235: Marché négocié de prestation d'accueil et d'encadrement périscolaire et pause méridienne à l'attention des élèves 03 à 12 ans dans les établissements scolaires de la collectivité du Gosier.

- Lot n°1: école du secteur 1
- Lot n°7: école du secteur 7

■ **Date de la notification de l'accord-cadre : Le 14 septembre 2022.**

■ **Durée d'exécution de l'accord-cadre : 12 mois.**

■ **Montant maximum HT:**

- Lot n° 1: 133 400,00 €
- Lot n° 7: 87 400,00 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant vise à assurer la continuité du service public en assurant les prestations objet de l'accord-cadre, visant à maintenir le taux d'encadrement réglementaire dans les activités péri et para- scolaires.

Le présent avenant vise à augmenter le montant maximum affecté aux lots 1 et 7 de l'accord-cadre:

Durant la phase d'exécution de cet accord-cadre, il est a été observé que le montant initial du lot n°1 et du lot n°7 ne permettra pas d'assurer une couverture convenable de l'année scolaire 2022-2023. En effet, le montant restant pour ce lot est insuffisant pour satisfaire la durée du contrat.

Compte tenu de cette difficulté, et en vue de respecter le taux d'encadrement réglementaire dans les écoles, la ville ne pouvant interrompre la réalisation de ces prestations, une modification par cet avenant en augmentation est proposé, en application des dispositions réglementaires ci-dessous :

- Article R. 2194- 3 du code de la commande publique: "Lorsque le marché est conclu par un pouvoir adjudicateur, le montant de la modification prévue à l'article R. 2194- 2 ne peut être supérieur à 50 % du montant du marché Initial."

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur l'accord-cadre :

Non Oui


Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 0 %
- Montant HT :
 - Lot n° 1: 65 580,00 € (49,16%)
 - Lot n° 7: 20 180,00 € (23,09%)
- Montant TTC :
 - Lot n° 1: 65 580,00 €
 - Lot n° 7: 20 180,00 €

Nouveau montant de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 0 %
- Montant HT :
 - Lot n° 1: 198 980,00 €
 - Lot n° 7: 107 580,00 €
- Montant TTC :
 - Lot n° 1: 200 100,00 €
 - Lot n° 7: 107 580,00 €

E - Signature du titulaire de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	ASSOCIATION DES JEUNES DE ST-FELIX 552 ROUTE du Mont Saint-Felix - 97190 GOSIER Tél : 0590 84 42 84 - 0890 82 38 38 E-mail : espace.jst@orange.fr espace.jst@gmail.com Siret : 380 986 885 00016 - APE : 9499Z
<p><i>Yvaniz Ledyne Président</i></p>	<p><i>05 04 2023</i> </p>	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour la direction des affaires financières:
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

Pour la direction général des services:
(Visa ou avis)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20230414-CM20232SDCPA27-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023



ACCORDS-CADRES
AVENANT N° 1¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

MAIRIE DU GOSIER

M. Cédric CORNET – Maire
67, Boulevard du Général de Gaulle
97190 Le Gosier
Tél : 0590 84 86 86

Courriel : dcpa@villedugosier.fr

SIRET 21971113200015

URL : <https://www.villedugosier.fr>

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.info/>

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

ASSOCIATION BIK AN NOU CHEZ DANY

Face au terrain de foot
Lieu dit Montauban
97190 Le Gosier
Tél: 0590 59 12 23
SIRET: 79406265300017

Courriel :

C - Objet de l'accord-cadre

■ **Objet de l'accord-cadre:**

202206022235: Marché négocié de prestation d'accueil et d'encadrement périscolaire et pause méridienne à l'attention des élèves 03 à 12 ans dans les établissements scolaires de la collectivité du Gosier.

- Lot n°3: école du secteur 3

■ **Date de la notification de l'accord-cadre :** Le 14 septembre 2022.

■ **Durée d'exécution de l'accord-cadre :** 12 mois.

■ **Montant maximum HT:**

- Lot n° 3: 59 800,00 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère

Accusé de réception en préfecture
chargé de l'économie
CM20232SDCPA27-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant vise à assurer la continuité du service public en assurant les prestations objet de l'accord-cadre, visant à maintenir le taux d'encadrement réglementaire dans les activités péri et para- scolaires.

Le présent avenant vise à augmenter le montant maximum affecté aux lots 1 et 7 de l'accord-cadre :

Durant la phase d'exécution de cet accord-cadre, il est a été observé que le montant initial du lot n°1 et du lot n°7 ne permettra pas d'assurer une couverture convenable de l'année scolaire 2022-2023. En effet, le montant restant pour ce lot est insuffisant pour satisfaire la durée du contrat.

Compte tenu de cette difficulté, et en vue de respecter le taux d'encadrement réglementaire dans les écoles, la ville ne pouvant interrompre la réalisation de ces prestations, une modification par cet avenant en augmentation est proposé, en application des dispositions réglementaires ci-dessous :

- Article R. 2194- 3 du code de la commande publique: "Lorsque le marché est conclu par un pouvoir adjudicateur, le montant de la modification prévue à l'article R. 2194- 2 ne peut être supérieur à 50 % du montant du marché initial."

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 0 %
- Montant HT :
 - Lot n° 3: 11 060,00 € (18,49%)
- Montant TTC :
 - Lot n° 3: 11 060,00 €

Nouveau montant de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 0 %
- Montant HT :
 - Lot n° 3: 70 860,00 €
- Montant TTC :
 - Lot n° 3: 70 860,00€

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20230414-CM20232SDCPA27-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20230414-CM20232SDCPA27-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

E - Signature du titulaire de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LAMBEAU Nicole Gestionnaire	GOSIER le 05/04/23	ASS. BIK AN NOU chez DANY Belle Plaine - Maison Lambeau 97100 LE GOSIER SIRET 794 062 880 001 TEL : 0090 69 42 00

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour la direction des affaires financières:
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

Pour la direction général des services:
(Visa ou avis)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20230414-CM20232SDCPA27-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023



ACCORDS-CADRE
AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

MAIRIE DU GOSIER
M. Cédric CORNET – Maire
67, Boulevard du Général de Gaulle
97190 Le Gosier
Tél : 0590 84 86 86

Courriel : dcpa@villedugosier.fr

SIRET 21971113200015
URL : <https://www.villedugosier.fr>
Profil acheteur : <https://www.marches-publics.info/>

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

MAISON JEUNES ET DE LA CULTURE DU GOSIER (MJCG)
Lieu dit montauban
97190 Le Gosier
Tél: 0590 84 07 83
SIRET: 39903921300018

Courriel : mjcg@wanadoo.fr

C - Objet de l'accord-cadre

- **Objet de l'accord-cadre:**
202206022235: Marché négocié de prestation d'accueil et d'encadrement périscolaire et pause méridienne à l'attention des élèves 03 à 12 ans dans les établissements scolaires de la collectivité du Gosier.
 - Lot n°4: école du secteur 4
- **Date de la notification de l'accord-cadre : Le 14 septembre 2022.**
- **Durée d'exécution de l'accord-cadre : 12 mois.**
- **Montant maximum HT:**
 - Lot n° 4: 131 100,00 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie

Accusé de réception en préfecture
M20232SDCPA27-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant vise à assurer la continuité du service public en assurant les prestations objet de l'accord-cadre, visant à maintenir le taux d'encadrement réglementaire dans les activités péri et para- scolaires.

Le présent avenant vise à augmenter le montant maximum affecté aux lots 1 et 7 de l'accord-cadre:

Durant la phase d'exécution de cet accord-cadre, il est a été observé que le montant initial du lot n°1 et du lot n°7 ne permettra pas d'assurer une couverture convenable de l'année scolaire 2022-2023. En effet, le montant restant pour ce lot est insuffisant pour satisfaire la durée du contrat.

Compte tenu de cette difficulté, et en vue de respecter le taux d'encadrement réglementaire dans les écoles, la ville ne pouvant interrompre la réalisation de ces prestations, une modification par cet avenant en augmentation est proposé, en application des dispositions réglementaires ci-dessous :

- Article R. 2194- 3 du code de la commande publique: "Lorsque le marché est conclu par un pouvoir adjudicateur, le montant de la modification prévue à l'article R. 2194- 2 ne peut être supérieur à 50 % du montant du marché initial."

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre:

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 0 %
- Montant HT :
 - Lot n° 4: 19 110,00 € (14,58%)
- Montant TTC :
 - Lot n° 4: 19 110,00 €

Nouveau montant de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 0 %
- Montant HT :
 - Lot n° 4: 150 210,00 €
- Montant TTC :
 - Lot n° 4:150 210,00 €

E - Signature du titulaire de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
ISRAEL Sonia Employée de Comptabilité	05 Avril 2023 Au Gosier	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour la direction des affaires financières:
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

Pour la direction général des services:
(Visa ou avis)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20230414-CM20232SDCPA27-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)